

Crédoc
Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

Consommation

Revue trimestrielle

n° 3 — 1985/86

Cote
P 00CO

Consommation - Crédoc. N° 3.
1985 - juin 1986.

Num

CREDOC•Bibliothèque

4240-1



Chômage, travail noir, entraide familiale.

Le logement au carrefour.

Le nouveau produit : un concept flou.

**Les changements n'ébranlent
pas l'institution familiale.**

Sou1986 - 3357 à 3361

Dunod

**Centre de Recherche pour l'Etude
et l'Observation des Conditions de vie
(CREDOC)**

Le CREDOC, Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique placé sous la tutelle administrative du Commissariat Général du Plan.

Président : Bernard Jouvin.

Vice-Présidents : Philippe Huet, Inspecteur général des finances,
Edmond Malinvaud, Directeur général de l'INSEE.

Directeur : Catherine Blum.

**Consommation
Revue trimestrielle du CREDOC**

Consommation publie des études sur les conditions de vie de la population, notamment les résultats de recherches statistiques, économiques, sociologiques ou psycho-sociologiques sur :

- les conditions de vie et les aspirations des Français,
- la consommation et l'inscription spatiale,
- la prospective de la consommation,
- les politiques sociales et leur évaluation,
- les interactions entre système productif, formes de travail et modes de vie.

Comité de rédaction :

M. Aglietta, C. Baudelot, J.-P. Betbèze, B. Cazes, A. Desrosières, M.-T. Join-Lambert, J. Lagneau, L. Lebart, M.-L. Lévy, L. Lévy-Garboua, P. L'hardy, P. Nasse, H. Péquignot, R. Salais, O. Senhaji, N. Tabard, A. Wolfelsperger, B. Zarca.

Rédacteur en chef : Catherine Blum.

Secrétaire de rédaction : Elisabeth Hatchuel, CREDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris, tél. : 45.84.14.20, poste 422.

Abonnements/Subscriptions

Abonnements 1985/86 et années antérieures	<i>Subscriptions 1985/86 and previous years</i>		
Un an, 4 numéros France 245 FF	<i>One year, 4 issues 245 FF</i>		
Autres pays 350 FF (avec taxe supplémentaire pour envoi par avion)	<i>Other countries 350 FF (with supplement for air mail)</i>		
Le numéro	France 70 FF	<i>Per issue</i>	<i>France 70 FF</i>

C.D.R. Centrale des Revues,
11, rue Gossin, 92543 Montrouge, France, tél. : 46.56.52.66.

Note aux auteurs

Les auteurs qui souhaitent publier dans *Consommation* doivent faire parvenir leur texte en trois exemplaires au secrétariat de la revue. Les auteurs recevront gratuitement 25 tirés-à-la-suite de leur article.

Conditions de vie et aspirations

- 3 **Famille : l'écume des changements n'ébranle pas l'édifice.**
Les Français plus exigeants à l'égard du bonheur conjugal aménagent l'institution familiale.
Michel Grignon.
- 17 **Une estimation subjective du coût de l'enfant.**

Politiques sociales

- 19 **Chômage, travail au noir et entraide familiale.**
Des compensations ont lieu : elles sont incomplètes et inégalement réparties.
Marie-Annick Barthe.

Consommation

- 33 **Le logement au carrefour.**
Cinq raisons pour une crise.
Jean-Paul Betbèze.

Pistes

- 49 **Le nouveau produit : un concept flou.**
Pour définir le produit nouveau, il faut une nouvelle définition du produit.
Saadi Lahlou.

Résumés - Summaries

Le CREDOC souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations et des analyses qu'il publie.

Toute reproduction est donc autorisée, sans aucune restriction.

Néanmoins, dans l'intérêt même des lecteurs, le CREDOC demande que la mention précise de la source (Consommation, revue du CREDOC, trimestriel, etc.) et la référence exacte (numéro et date) soient explicitement indiquées.

Famille

L'écume des changements n'ébranle pas l'édifice

Michel Grignon*

Les formes de la famille ont changé. Les marginaux d'hier semblent créer aujourd'hui un autre modèle familial, coexistant avec le modèle traditionnel encore largement majoritaire. Un tel changement a relancé l'image et les descriptions apocalyptiques ou enthousiastes du déclin de l'institution familiale.

Mais que signifient exactement ces nouvelles formes conjugales dans l'opinion des Français, dans leur perception de la vie familiale ? Replacées dans le contexte plus large des choix individuels, toujours plus ou moins contraints par la collectivité, les évolutions des attitudes à l'égard de la famille se résumeraient ainsi : volonté accrue de redonner sa chance au bonheur conjugal, identification vie familiale-vie privée, des objectifs de plus en plus nombreux à atteindre par le couple.

Devant tant d'obligations et d'enjeux graves, il n'est pas étonnant que certaines formes nouvelles et plus souples de vie familiale apparaissent.

Incontestablement, on ne peut plus parler aujourd'hui de la famille de la même manière qu'il y a vingt ans : de nouvelles formes apparaissent, les lois la concernant semblent inadaptées, enfin son fonctionnement se modifie profondément [35]. De là à évoquer son déclin, voire sa mort, il n'y a qu'un pas souvent franchi. En fait, ces interprétations « prophétisantes » se fondent le plus souvent sur des constatations macro-démographiques (taux de divorcialité, de fécondité, de première nuptialité) ou institutionnelles (les notions de chef de ménage ou même de ménage deviennent floues).

Or, l'examen des données individuelles d'opinions de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » suggère que l'interprétation de ces taux démographiques ou de ces constats juridiques n'est pas aussi simple qu'il y paraît. En effet, on peut se demander si l'effacement apparent de l'institution familiale ne résulte pas du souci de chacun de mieux prendre en charge son propre

destin. Dès lors, on s'interrogera davantage sur les modifications du statut de la famille pour l'individu et la collectivité, et moins sur les perspectives d'évolution d'une institution dont la crise ne semble préoccupante que tant qu'on l'interprète en termes de modèle monolithique.

En fait, il existe deux interprétations possibles du processus historique de « privatisation » des choix familiaux. Pour E. Shorter [32] et J.L. Flandrin [13], l'affadissement des contraintes sociales laisse plus de place aux arbitrages individuels et extrait la famille du contrôle public. Cette première explication ne paraît pas pouvoir être

* Michel Grignon est chargé de recherche au CREDOC ; il fait partie de l'équipe « Conditions de vie et aspirations des Français ». Cette équipe, animée par L. Lebart, est composée de F. Boscher, G. Drouault, C. Duflos, M. Grignon, F. Gros, L. Haeusler, T. Lambert et P. Pleuvret.

acceptée telle quelle. Loin d'être devenu la norme, le pur contrat individuel ne symbolise qu'un modèle matrimonial marginal dans la société française contemporaine. On se tournera donc vers le processus décrit par P. Ariès [1] et P. Laslett [20]. Plus que d'une privatisation, il s'agirait d'une reconnaissance plus intériorisée et plus poussée par les individus des contraintes sociales pesant sur les choix familiaux. En quelque sorte, on aurait plus affaire à une subordination des choix individuels aux normes familiales ; l'évolution marquante serait alors l'extension du domaine de la famille à l'ensemble de la vie privée.

Ce sont les liens familiaux et les rôles qu'ils impliquent qui fixeraient l'ensemble des relations privées entre les individus. Ceci ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les autres aspects de la vie individuelle, notamment la vie professionnelle et l'activité.

Les données du changement

Marginale en 1962, puisqu'elle ne concernait que 2,9 % des couples (soit 310 000 couples), la « cohabitation » est le fait de 7,4 % d'entre eux en 1985, d'après l'enquête emploi effectuée chaque année par l'INSEE¹. De plus, le taux de cohabitation est surtout élevé parmi les couples où l'homme a moins de 35 ans : de 2,5 % en 1962, soit un pourcentage inférieur à celui observé pour l'ensemble des couples, il est passé en 1985 à 18,3 % (soit 10,9 points de plus que sur l'ensemble des couples).

Les taux de célibat dans les jeunes générations s'élèvent régulièrement depuis 1975 ; des propor-

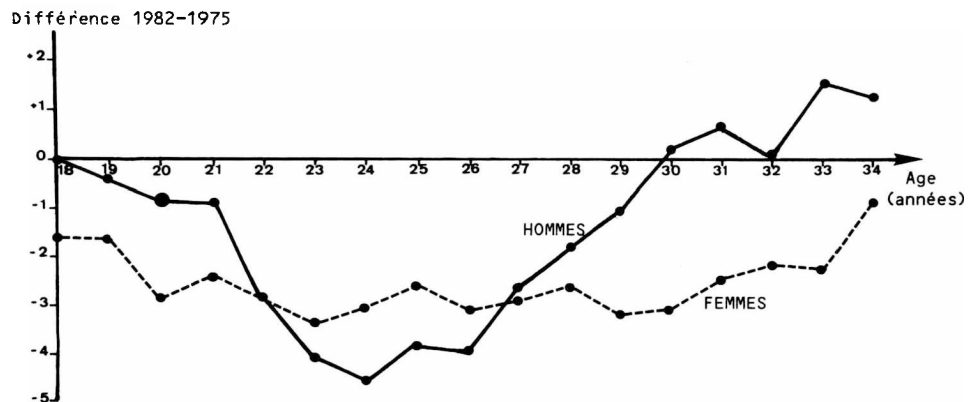
tions non négligeables de divorcés apparaissent chez les moins de 40 ans. Ainsi, 88,4 % des hommes de 20 à 24 ans, et encore 49 % des 25-29 ans sont célibataires ou divorcés ; ces proportions sont respectivement de 71,6 % et 35,8 % pour les femmes. De même, la part des divorcés se situe juste au-dessous de 5 % pour les hommes de 35 à 50 ans, et voisine de 8,5 % pour les femmes de 35 à 45 ans. Parallèlement, le nombre de divorces prononcés a progressé de 28 581 en 1960 à 79 689 en 1980, pour atteindre 100 000 en 1984.

Ce n'est pas seulement le mariage, mais la vie en couple elle-même qui semble perdre du terrain. En effet, l'augmentation de la cohabitation hors mariage ne compense pas tout à fait la baisse du nombre de mariages. Ce phénomène est très net pour les hommes de 22 à 27 ans ; on l'observe de façon plus diffuse et sur une tranche d'âge plus large (20-33 ans) pour les femmes (graphique).

Enfin, le nombre de familles monoparentales augmente de façon continue et celles-ci changent de nature. De 654 000 en 1968, elles sont passées à 723 000 en 1975 et à 928 000 en 1981, soit une progression de 38 % en 13 ans. Ce type de ménage est surtout composé de mères seules avec leurs enfants. Cette situation n'a pas varié entre 1968 et

1. Toutes les données qui suivent sont issues des articles de P.A. Audirac [3], M. Villac [35] et A. Boigeol, J. Commaille et B. Munoz-Perez [4].

La vie en couple perdrait de ses attraits



Différence entre la proportion d'individus vivant en couple (mariés + cohabitants) dans chaque classe d'âge, entre 1982 et 1975.

Guide de lecture :

Par exemple, le pourcentage d'hommes de 20 ans vivant en couple en 1982 est inférieur de 1 point à celui de 1975.

1981 : 79,7 % des familles monoparentales sont composées d'une mère avec ses enfants en 1968, contre 79,1 % en 1981.

En revanche, le statut matrimonial de ces parents isolés a profondément changé. Si, en 1968, 56 % des mères seules et 48 % des pères seuls étaient veufs, ils ne sont plus respectivement que 31 % et 28 % en 1981. Les parents seuls sont maintenant beaucoup plus souvent des divorcés : 48 % des mères seules et 33 % des pères seuls en 1981, contre respectivement 18 % et 12 % en 1968.

Vers l'individualisation des choix familiaux ?

Les résultats de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » permettent d'apporter un éclairage différent sur les phénomènes constatés au niveau démographique. Tout d'abord, la population décrite est mieux adaptée au type d'analyse que l'on projette : des individus (et non des ménages) sont interrogés ; de plus, on s'est restreint à une population plus homogène (et sans doute plus concernée) en n'interrogeant que des individus de nationalité française et âgés de dix-huit ans et plus. Ensuite, il est possible de relier l'évolution de cette population à ses opinions (ou à l'expression de ces opinions) et ainsi d'interpréter plus finement les mouvements constatés. Les données réunies sur cette population corroborent les données nationales que l'INSEE publie pour l'ensemble des ménages résidant en France, et décrites ci-dessus (tableau 1).

TABLEAU 1
Evolution de la structure des statuts matrimoniaux

En % des enquêtés

Statut matrimonial	1978	1980	1984
Célibataires...	18,2	17,9	16,8
Mariés...	64,1	62,6	59,2
Concubins...	3,2	4,2	6,0
Divorcés, séparés...	3,6	4,7	5,6
Veufs(ves)...	10,9	10,6	12,4
2 000 personnes interrogées chaque année.			

Devant une telle évolution, une image de déclin de l'institution familiale, tout au moins dans ses formes juridiques traditionnelles semble s'imposer. Cependant, ne peut-on se demander, avec L. Roussel [24], si ces phénomènes ne témoignent pas, au contraire, d'un sérieux plus marqué qu'auparavant vis-à-vis de la vie familiale ? En effet, moins de mariages dans les générations jeunes peut signifier une décision plus mûrie ; il y aurait ce

que l'on nomme un « effet de calendrier ». Ainsi, il ne s'agirait pas d'un refus du mariage, mais d'une réflexion plus affirmée dans le choix du conjoint idéal. A cet égard, le développement de la cohabitation juvénile s'interpréterait comme le besoin d'une période d'essai avant mariage accréditant la thèse d'un choix plus réfléchi. De même, en raison du remariage fréquent des divorcés, la hausse du nombre des divorces correspondrait à une volonté accrue de « redonner sa chance au bonheur conjugal » [26].

Finalement, on retiendrait l'hypothèse selon laquelle l'échec du premier mariage ne sanctionnerait pas l'incapacité ou le refus de vivre dans le cadre des institutions existantes, mais bien au contraire, révélerait le besoin de réussir sa vie conjugale dans un contexte rendu plus difficile par l'élévation des normes que les individus s'imposent. La non-satisfaction des normes viendrait donc plus du relèvement de celles-ci que d'une capacité déclinante des ménages à les satisfaire.

Cette hypothèse sur le divorce et les modifications des comportements matrimoniaux motivés par la volonté de bien choisir son conjoint et de bien agencer sa vie de couple semble confirmée par le fait qu'environ un Français sur deux estime que le mariage signifie le plus souvent pour un couple un engagement profond (tableau 2).

TABLEAU 2
Le mariage : un engagement profond

En %

Pourquoi estimez-vous qu'un couple se marie, le plus souvent ?	1984
C'est plus facile...	15,0
C'est un engagement profond...	47,5
C'est l'intérêt de l'enfant...	25,8
A cause des pressions familiales...	11,7
2 000 personnes interrogées.	

Cependant, il convient d'apprécier ce résultat avec prudence, la réponse donnée par l'enquête pouvant ressortir plus du constat de la pratique des autres (même si l'enquête désapprouve cette pratique) que de l'expression de l'opinion de l'enquêté sur « ce qui devrait être ». Cette prudence se justifie d'autant plus que la forme même de la question semble induire une réponse « probabiliste » (« le plus souvent ») bien plus proche du constat que du désir.

Or, le choix d'une de ces deux interprétations est véritablement déterminant. En effet, seule l'expression de la part de l'enquêté d'une adhésion personnelle à la cause provoquant le mariage pourra conforter l'hypothèse émise par les sociologues.

Afin de déterminer l'interprétation la plus probable, on a testé cette opinion sur quelques sous-

populations typées dont on préjuge² de la réponse-adhésion. Ainsi, on estime que les populations habituellement les plus traditionalistes (retraités, femmes inactives, femmes âgées) ne se distingueraient pas des autres en cas de réponse-bilan, mais le feraient nettement en cas de réponse-adhésion (dans le sens de l'adhésion plus fréquente au mariage motivé par l'engagement profond, bien évidemment). Les écarts sont suffisamment nets pour que l'on puisse refuser l'hypothèse de la réponse-constat majoritaire (ce qui ne signifie nullement qu'elle n'existe pas). En effet, les réponses des différentes sous-populations correspondent sans ambiguïté à l'interprétation normative de la question que l'on attendait d'elles a priori. Ainsi, les femmes, et plus particulièrement celles d'entre elles qui sont inactives, penchent beaucoup plus nettement³ que le reste de la population pour « l'engagement profond » ; les hommes inactifs, principalement retraités, vont dans le même sens (tableau 3). Enfin, les plus de quarante ans, tout à fait capables de prendre en compte des évolutions sociales et morales qu'ils désapprouvent (ils sont relativement plus nombreux que leurs benjamins à estimer que dans vingt ans les formes de vie familiale auront changé), ne semblent pas le faire sur cette question et répondent majoritairement sur l'engagement profond (tableau 4).

Il semble que l'on puisse, sans trop de risques, refuser l'hypothèse des réponses-constat, et donc accepter l'idée que les enquêtés ont bien exprimé sur le mariage une opinion personnelle. Cette adhésion individuelle forte à la norme collective du mariage semble conforter les hypothèses des sociologues cités : loin d'être devenu une simple formalité, le mariage est au contraire devenu une affaire essentielle dans toute vie individuelle, supposant un choix mieux réfléchi et un véritable investissement affectif.

Engagement affectif également important, celui qui fait déclarer à 25,8 % de la population que l'intérêt de l'enfant est la motivation principale du mariage. Certes, l'explication avancée est relativement plus extérieure au couple concerné, et relève d'une position ambiguë par rapport à la norme : si l'on se marie dès que l'on décide d'avoir des enfants, c'est encore un élément interne à la famille nucléaire qui motive le mariage. En revanche, il est vrai, si l'intérêt de l'enfant n'est que de régulariser une situation déjà existante, on a bien affaire là à l'expression d'une contrainte sociale pure.

Ainsi, lorsque l'on interroge les Français sur les raisons qui poussent un couple à se marier, de 48 à 73 % d'entre eux déclarent qu'ils fonderaient, ou ont fondé, leur décision sur un choix individuel motivé par des sentiments personnels et non par le respect d'une norme extérieure. On pourrait contredire ce résultat en arguant qu'un enquêté sera toujours réticent à admettre que ses décisions puissent être contraintes et ne soient pas entièrement spontanées. Il est clair que ceci a pu détourner certains des deux dernières réponses (étudiées au tableau 5), mais l'effet est atténué par le fait que les deux premiers choix ne font pas explicitement référence au libre arbitre, mais au respect d'autres normes plus intériorisées. Finalement, pour la majorité des Français, la famille apparaît au cœur de toute vie individuelle. Ainsi, l'examen des réponses à l'enquête « aspirations » du CREDOC viendrait conforter les analyses des chercheurs : l'institution familiale ne disparaît pas, elle se transforme

2. Il ne s'agit pas d'un a priori, mais de ce que l'on peut attendre de ces sous-populations au vu de leurs réponses à d'autres questions de l'enquête.

3. Le critère utilisé ici est un test statistique d'écart à la moyenne, proche de la statistique de Student.

TABLEAU 3

L'engagement profond dans le mariage est surtout prôné par les femmes...

En % des réponses

	Hommes actifs	Hommes inactifs	Total hommes	Femmes actives	Femmes inactives	Total femmes
Engagement profond...	42,6	47,6	44,3	48,7	51,2	50,3
Autres opinions...	57,4	52,4	55,7	51,3	48,8	49,7
2 000 personnes interrogées.						

TABLEAU 4

... et par les plus âgés

En % des réponses

	Moins de 40 ans	Plus de 40 ans	Population totale (rappel)
Engagement profond...	43,8	50,6	47,4
Autres opinions...	56,2	49,4	52,6
2 000 personnes interrogées.			

TABLEAU 5

Les femmes et les jeunes, plus contraints par les familles

En % des réponses

On se marie parce que :	Hommes	Femmes	Actifs	Inactifs	Moins de 40 ans	Plus de 40 ans
« C'est plus pratique »...	18,0	12,4	13,3	16,8	13,3	16,5
« La pression des familles va dans ce sens »...	11,7	11,7	14,7	8,6	16,8	7,4

2 000 personnes interrogées.

en devenant une affaire prise au sérieux et engageant la vie privée.

Certes, plus de 26,8 % des personnes interrogées relie la décision de se marier à des contraintes sociales « la pression des familles va dans ce sens », voire économiques « c'est plus pratique ». Cette dernière réponse est plus volontiers fournie par les inactifs, les plus de quarante ans et les hommes en général ; les actifs, les femmes et les jeunes se déclarent plus fréquemment contraints par les familles.

La vie familiale reste une affaire publique

Dans l'attitude des Français à l'égard de l'« administration juridique et institutionnelle du mariage et de la famille », on retrouve les deux tendances précédentes : attachement au cercle familial restreint et privatisation de la décision vis-à-vis du couple.

L'attachement, voire la défense des structures familiales de base se révèle nettement au travers de trois opinions majoritaires (tableau 6) :

— 93,4 % des Français estiment que le père d'un enfant né hors mariage doit reconnaître cet enfant ;

— 93,6 % estiment, de plus, que cette naissance entraîne la responsabilité financière de la part du père ;

— enfin, 92,2 % de la population s'accordent à penser que l'intervention des pouvoirs publics dans les affaires de divorce est une bonne chose. Ce taux est de 88,8 % parmi les divorcés eux-mêmes ; il montre, une fois de plus, que ces derniers ne sont pas réfractaires à toute institution matrimoniale.

Ces réponses peuvent s'interpréter comme une demande d'intervention de la part des pouvoirs publics. De telles opinions sont d'autant plus significatives qu'elles se situent dans un contexte d'une part, relativement peu favorable au « tout

TABLEAU 6

La demande de protection est quasiment unanime

En %

Le père doit reconnaître l'enfant dans le cas d'une naissance hors mariage...	oui : 93,4
	non : 6,6
Le père est financièrement responsable dans le cas d'une naissance hors mariage...	oui : 93,6
	non : 6,4
L'intervention des pouvoirs publics sur les problèmes de divorce, etc. est... :	
une bonne chose	: 92,2
une mauvaise chose	: 6,4
ne sait pas	: 1,4

2 000 personnes interrogées.

Etat » et d'autre part, moyennement optimiste sur le fonctionnement des institutions. Ainsi, on sait par ailleurs que seuls 28,5 % des Français estiment que la justice a fonctionné « assez bien » ou « très bien » au cours de l'année 1984, contre 62,3 % qui pensent « qu'elle a fonctionné mal ou très mal ». De même, dans un domaine traduisant des préoccupations voisines, 27,2 % des personnes interrogées font confiance aux pouvoirs publics pour s'occuper des parents âgés dans le besoin, mais pour 72,8 % d'entre eux cette tâche incombe aux enfants.

L'ensemble de ces réponses conduirait à émettre les hypothèses suivantes :

— d'un côté, les personnes interrogées souhaiteraient une intervention des pouvoirs publics lorsque ce qu'elles considèrent comme les règles institutionnelles de base sont transgressées ;

— de l'autre, sous réserve de respecter ces règles minimales, l'institution familiale deviendrait de plus en plus une affaire privée faite de rapports entre individus engagés plus affectivement que financièrement.

A cet égard, un indicateur intéressant est l'obligation d'aide financière à laquelle est soumis un homme divorcé en faveur de son ex-épouse. Etant entendu que, pour la très grande majorité des personnes interrogées, le divorce doit être jugé, l'accord est relativement moins complet sur les conséquences jugées normales de ce divorce. Pour

TABLEAU 7

L'âge influence l'opinion sur la participation financière du père divorcé*En % des réponses*

	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	Plus de 65 ans
Le père doit toujours aider...	61,3	63,5	65,9	74,8	81,7
Cela dépend de la situation financière de la mère...	38,7	36,5	34,1	25,2	18,3
2 000 personnes interrogées.					

TABLEAU 8

L'aide financière selon le statut matrimonial*En % des réponses*

	Concubin(e)s	Célibataires	Divorcé(e)s, séparé(e)s	Marié(e)s	Veufs(ves)
Le père doit toujours aider...	51,5	64,1	70,6	70,7	81,2
Cela dépend de la situation financière de la mère...	48,5	35,9	29,4	29,3	18,8
2 000 personnes interrogées.					

69,8 % des Français, le père divorcé doit toujours participer aux charges financières. En revanche, les autres, soit 30,2 % des personnes interrogées estiment que la participation financière du père doit dépendre de la situation économique de la mère. Cette position est d'autant plus fréquente que les réponses sont apportées par des personnes jeunes. Ainsi, l'obligation faite au père d'aider financièrement son ex-épouse croît avec l'âge des enquêtés (tableau 7). L'influence des statuts matrimoniaux est moins facile à mettre en évidence, dès lors que chacun de ces statuts se trouve corrélé avec l'âge ou la génération (tableau 8). Cependant, les concubins, souvent plus âgés que les célibataires, mais participant fortement aux « valeurs » des générations nouvelles, sont moins favorables que les célibataires à l'aide financière systématique du père. Un puissant effet génération coïncidant avec l'effet cycle de vie expliquerait l'évolution avec l'âge des opinions sur l'aide financière.

Nous pouvons résumer ainsi les positions de nos concitoyens vis-à-vis de l'institution du mariage ; trois hypothèses sont à retenir (et à discuter). D'une part, les opinions traduiraient un fort attachement à la vie familiale, sans doute au sens restreint. Cet investissement affectif se manifesterait aussi vis-à-vis du mariage : pour être retardé, il n'en serait pas moins accepté et ferait toujours partie de l'univers des divorcés.

D'autre part, lié à l'hypothèse précédente, l'exercice d'une protection des règles minimales gérant l'institution matrimoniale serait demandé aux pouvoirs publics. La rupture d'engagement ne peut se faire que dans les formes juridiquement et publiquement définies du divorce.

Enfin, il y aurait un désir parallèle de voir la puissance publique limiter son contrôle et son action à des garanties minimales. Ainsi, on laisserait aux individus le soin de trouver des solutions conformes à ce qui fut un engagement profond.

Une vie privée hors de la famille ?

Que l'on s'en tienne aux résultats des questions nouvellement introduites dans les enquêtes de printemps, ou que l'on considère le bilan des évolutions depuis 1980, on ne peut que constater l'incontestable primauté de l'institution familiale dans les préoccupations des Français.

La famille en tête des préoccupations des Français

Pour la première fois, en mai 1984 puis en mai 1985, on a demandé aux enquêtés de noter l'importance de sept domaines de préoccupation. Il ne s'agit pas de classer les sujets les uns par rapport aux autres, mais bien de donner une note, dans l'absolu, à chaque sujet pris séparément ; ceci explique que la moyenne des notes a pu baisser entre les deux enquêtes (tableau 9).

Les moyennes sur sept qui en résultent montrent la forte polarisation de nos concitoyens sur la famille non seulement au sens restreint mais aussi

au sens le plus large, à savoir la fratrie... En outre, les réponses obtenues en 1985 confirment l'ordre des préoccupations affiché en 1984. Néanmoins, la baisse de la moyenne suggère que l'on a pu négliger dans la liste fermée proposée aux enquêtés des sujets dont l'intérêt se développe aujourd'hui.

La comparaison des notes moyennes attribuées aux sept domaines proposés par les hommes et par les femmes permet de relever quelques différences sensibles selon le sexe (tableau 10). Ainsi, c'est la structure hiérarchique elle-même des différentes préoccupations qui change d'un sexe à l'autre : aux dernières places, l'homme fait passer la politique et la vie publique avant la religion, et aux « places d'honneur » le travail avant la parentèle. De plus, même lorsque l'ordre est conservé, la comparaison des notes ramenées à la moyenne des sept sujets proposés (soit, pour les hommes 4,58, et pour

les femmes 4,64) montre clairement l'importance beaucoup plus grande des amis et du temps libre dans la vie quotidienne masculine que dans la vie des femmes ou, du moins, dans la description qu'en donne chacun des deux sexes.

Les appréciations de l'importance de plusieurs domaines de la vie quotidienne se distinguent aussi fortement à l'intérieur de la population féminine selon l'activité et, dans chaque sexe, selon le niveau d'études. Si les femmes travaillant à temps complet se rapprochent des appréciations masculines, les femmes inactives s'en éloignent beaucoup. Les femmes travaillant à temps partiel présentent un cas à part : elles privilégient conjointement le domaine « travail » (ce qui les rapproche des hommes) et le domaine « famille » (ce qui les en éloigne), le tout au détriment des « amis » et de la « politique » (tableau 11).

TABLEAU 9

La famille est un domaine très important dans la vie des Français

Note moyenne sur 7 des sujets suivants	Printemps 1984	Printemps 1985	Différence (1985 - 1984)
Famille « nucléaire »...	6,52	6,47	- 0,05
Parents, fratrie...	5,52	5,28	- 0,24
Travail, carrière...	5,49	5,21	- 0,28
Temps libre, détente...	5,23	4,99	- 0,24
Amis, connaissances...	5,03	4,77	- 0,26
Religion...	3,03	2,89	- 0,14
Politique, vie publique...	2,90	2,71	- 0,19
Moyenne...	4,82	4,62	- 0,20

TABLEAU 10

L'importance des sujets selon le sexe

	HOMMES		FEMMES	
	Notes ¹	Notes moyenne	Notes ¹	Notes moyenne
Famille « nucléaire »...	6,26	1,37	6,56	1,41
Parents, fratrie...	5,18	1,13	5,34	1,15
Travail, carrière...	5,26	1,15	5,17	1,11
Temps libre, détente...	5,15	1,12	4,86	1,05
Amis, connaissances...	4,85	1,06	4,70	1,01
Religion...	2,53	0,55	3,21	0,69
Politique, vie publique...	2,80	0,61	2,63	0,57
Moyenne...	4,58	1,00	4,64	1,00

1. L'ordre est celui de la population totale ; il y a donc respect de la hiérarchie établie par les femmes, et non de celle établie par les hommes.

TABLEAU 11

Les appréciations des femmes selon l'activité

Notes ramenées à la moyenne de chaque catégorie

	Inactives	Travail à temps partiel	Travail à temps complet
	Famille « nucléaire »...	1,42	1,43
Parents, fratrie...	1,18	1,11	1,12
Travail, carrière...	1,06	1,24	1,21
Temps libre, détente...	1,00	1,07	1,11
Amis, connaissances...	1,00	0,98	1,02
Religion...	0,76	0,61	0,58
Politique, vie publique...	0,56	0,54	0,59
Moyenne...	1,00	1,00	1,00

L'influence du niveau d'études varie selon les sexes : elle est quasiment nulle pour les hommes (qui gardent des moyennes proches de 4,6, quelle que soit leur formation) et « croisée » pour les femmes. En effet, les femmes sans diplôme et celles ayant le brevet ou un diplôme technique se retrouvent à des niveaux moyens assez bas (autour de 4,55), alors que celles ayant le certificat ou au minimum le baccalauréat manifestent un intérêt moyen plus vif (autour de 4,70).

L'analyse des notes ramenées à la moyenne de chaque catégorie conduit à un double constat (tableau 12). Tout d'abord, il ressort de l'étude des variations des notes selon le niveau de diplôme que l'effet de la scolarisation n'est linéaire ni pour les hommes, ni pour les femmes. Il n'y a pas désaffection progressive de la famille à mesure que le niveau d'études augmente, et l'on ne trouve de régularité que sur les deux sujets les plus « idéologiques » : la religion, pour laquelle l'intérêt baisse quand le niveau d'études croît et la politique présentant le profil contraire. Ensuite, la formation inverse plus souvent les hiérarchies chez les hommes que chez les femmes. En effet, les hommes sans diplôme privilégient la parentèle et le temps libre par rapport au travail et la religion par rapport à la politique. Ils présentent donc une hiérarchie des sujets différente de celle de la

moyenne des hommes. De même, les hommes ayant le Bepc et ceux ayant le Bac alternent temps libre et parentèle. En revanche, la seule inversion chez les femmes concerne les bacheliers pour qui le travail et le temps libre l'emportent sur la parentèle, contrairement à la moyenne des femmes. L'étude symétrique (comparaisons entre les hommes et les femmes de même formation) ne révèle pas d'inversion des hiérarchies entre les sexes par rapport à celles de la population totale. On peut seulement observer que les hommes sans diplôme accordent autant d'importance à la famille que les femmes sans diplôme, et que les femmes ayant suivi des études supérieures notent le temps libre comme les hommes dans le même cas. Or il y avait des écarts importants sur ces deux sujets entre le total des hommes et celui des femmes (tableau 10).

On « s'y sent bien »

Les évolutions de l'automne 1980 au printemps 1985 semblent confirmer la remarquable stabilité des opinions favorables au modèle familial et à la préservation de ce cadre de la vie privée (tableau 13). Ainsi, le milieu familial est toujours majoritairement conçu comme le refuge par excellence (« seul endroit où l'on se sent bien et détendu ») et les résistances aux déviations du divorce ou de

TABLEAU 12
Les sujets selon le sexe et le niveau d'études

Notes ramenées à la moyenne de chaque catégorie

Niveau d'études \ Sujets	Aucun diplôme		Certificat d'études		Brevet élémentaire		Baccalauréat et études supérieures	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Famille « nucléaire »...	1,41	1,41	1,40	1,44	1,36	1,42	1,35	1,37
Parents, fratrie...	1,16	1,21	1,14	1,15	1,12	1,17	1,08	1,09
Travail, carrière...	1,06	1,04	1,16	1,15	1,17	1,15	1,16	1,13
Temps libre, détente...	1,12	1,03	1,11	1,01	1,16	1,05	1,13	1,12
Amis, connaissances...	1,03	1,01	1,04	0,97	1,08	1,02	1,10	1,08
Religion...	0,65	0,81	0,57	0,72	0,48	0,60	0,48	0,53
Politique, vie publique...	0,54	0,50	0,59	0,55	0,64	0,61	0,69	0,67
Moyenne...	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

TABLEAU 13
Stabilité des opinions sur la famille

En % des réponses

	1980	1981	1982	1983	Printemps 1984	Automne 1984	Printemps 1985
La famille est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu...	66,6	63,9	60,8	63,1	63,3	62,9	62,7
Le mariage est une union indissoluble...	28,1	24,0	24,4	23,9	24,1	24,4	24,2
La cohabitation juvénile est inacceptable...	-	40,7	35,2	37,4	-	37,9	-
Le nombre idéal d'enfants est :							
— zéro...	4,7	3,5	2,6	3,1	3,7	1,3	3,4
— un...	4,7	3,0	3,4	4,1	7,0	4,2	7,1
— deux...	47,6	52,9	53,7	48,3	52,7	51,0	53,3
— trois et plus...	42,9	40,6	40,3	44,5	36,3	43,6	38,5

2 000 personnes interrogées.

la cohabitation juvénile ont cessé totalement leur déclin depuis 1982. Ce désir de maintien du statu quo se retrouve aussi dans l'idéal de fécondité des Français qui est fixé à deux enfants par couple. Toutefois, on peut noter sur cette question un effet saisonnier étonnant affectant les réponses « 3 et plus » à la baisse et « un enfant » à la hausse. Rien ne semble pouvoir expliquer simplement cette baisse de l'idéal de fécondité au printemps.

Derrière le mot « famille »

Au-delà de ces séries chronologiques ou des évaluations quantifiées de « l'importance de la famille » au sein de la vie quotidienne des Français, une question s'impose : que comprend l'enquête lorsqu'il « note » la famille ou lui marque son attachement ?

Tout d'abord, le recouplement même des deux questions principales sur la famille (« la famille est-elle le seul endroit où l'on se sent bien et détendu ? » et « notez (sur 7), l'importance de votre famille dans votre vie quotidienne » n'est pas parfait, alors que ces deux questions semblent amener des réponses fortement corrélées. L'étude des différentes populations obtenues par croisement des opinions sur ces deux points révèle la grande diversité des sens possibles du mot « famille » selon les individus. Cependant, en raison de la très forte majorité accordant la note 7 à la place de la famille dans la vie quotidienne, il semble difficile de conclure directement au seul vu de ce recouplement imparfait.

La méthode utilisée pour ces recouplements consiste à trier pour chaque classe d'individus (par exemple, la classe ayant attribué la note 7 au domaine de la famille dans la vie quotidienne), les modalités les plus significatives de cette classe dans les autres questions sur la famille, au moyen d'une statistique de Student.

Pour mieux comprendre la signification de ce recouplement imparfait, on s'intéresse aux réponses minoritaires. 37,7 % des enquêtés refusent de considérer la famille comme le seul endroit où l'on se sent bien et détendu, et 8,3 % accordent une note inférieure à 4 à la famille restreinte lorsqu'on leur demande l'importance de celle-ci dans leur vie quotidienne.

A priori, il existe une « inclusion logique » entre ces deux déclarations : en effet, il semblerait logique qu'un individu prenant nettement position pour ne pas privilégier la famille dans ses préoccupations en lui attribuant une note inférieure ou égale à 4, refuse aussi de considérer la famille comme le lieu unique de la détente. Pourtant, les enquêtés ne se comportent pas du tout comme le voudrait cet enchaînement logique : 43 % de ceux attribuant moins de 4 à la famille lui assignent néanmoins le rôle de seul lieu de détente et de repos. Cette proportion de un sur deux dépasse incontestablement celle que l'on serait en droit d'attendre des seules erreurs et incertitudes liées au sens précis de la question et de la réponse de l'enquête. Par conséquent, sauf à admettre une conduite incohérente de la part de 80 individus de l'échantillon (c'est-à-dire la moitié de ceux accordant moins de 4 à la famille), le décalage constaté dans le croisement des deux questions semble bien plus montrer que les réponses « la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien » sont autre chose qu'une marque dépréciative à l'égard du cercle familial ; réciproquement, les réponses positives ne peuvent être interprétées comme de simples marques d'attachement à la famille.

Afin d'obtenir une partition de la population totale, on examine les quatre sous-populations résultant du croisement [note égale ou inférieure à 7] × [la famille est (ou n'est pas) le seul endroit où l'on est bien] (tableau 14).

La première diagonale du tableau 14 (cases I et IV) regroupe les individus que l'on aurait désignés a priori comme les seuls cohérents (soit 65,2 % de l'échantillon). Chez eux, les deux réponses sont comparables, sinon équivalentes, et visent à manifester un attachement ou un manque d'intérêt pour la notion de famille. En revanche, les individus des cases II et III (34,8 % de l'échantillon) semblent distinguer la notion de famille ou de groupe familial notée par son importance dans la vie quotidienne, de celle de la vie de famille agréable et détendue.

Pour les 154 individus de la case II, la famille semble s'identifier à la vie privée et être, en raison de cette assimilation, le seul endroit de détente. En fait, pour ceux-ci, la famille n'est pas importante en soi (note inférieure), mais « accidentellement »,

TABLEAU 14
Le seul endroit de détente est-il aussi le sujet le plus important de la vie quotidienne ?

La famille :	Note 7 à la famille		Note inférieure à 7		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
est le seul endroit où l'on est bien...	1 100 (I)	55,0	154 (II)	7,7	1 254	62,7
n'est pas le seul endroit où l'on est bien...	542 (III)	27,1	204 (IV)	10,2	746	37,3
Total...	1 642	82,1	358	17,9	2 000	100,0

par son assimilation à la vie privée ou domestique. De même, les 542 enquêtés de la case III estiment avoir déjà marqué leur attachement à la famille en lui attribuant la note 7, et se refusent à confondre « importance dans la vie quotidienne » avec « sensation de bien-être et de repos ». En fait, l'importance d'un domaine peut tout aussi bien être liée aux soucis qu'il occasionne, et celui-ci peut donc être identifié davantage au devoir qu'au repos.

D'ores et déjà apparaissent trois sens possibles de la combinaison « importance-lieu de détente » dans l'appréciation portée sur la famille :

— le sens « trivial », tout d'abord, de perception positive ou négative de l'institution familiale, perception dans laquelle les deux questions sont équivalentes (cases I et IV) ;

— le sens « utilitaire », révélé en case II : le groupe familial n'est pas important outre mesure, mais en tant que lieu, l'institution familiale abrite la vie domestique et privée et donc s'identifie à elle ;

— le sens « du devoir », enfin, qui s'exprime en case III : le groupe familial est un sujet de préoccupation constante, d'où son importance et l'impossibilité de considérer la famille comme un lieu de détente.

En fait, un quatrième sens est aussi possible, si l'on admet que les enquêtés ont pu répondre que la famille n'était pas « le seul endroit où l'on se sent bien et détendu » car, bien qu'étant un endroit de détente, il n'est pas le seul. Cette incertitude sur le sens exact de la réponse marque sans aucun doute la limite de la présente analyse. L'expérience des enquêtes d'opinions semble montrer que la réponse évoquée ici a peu de chances d'être majoritaire.

Les rôles au quotidien

Devenue pour la majorité des individus l'enjeu essentiel et, pour ainsi dire, l'élément constituant de la vie privée, la vie familiale intervient au plus près des aspirations et des comportements. Or, parce qu'elle est une cellule comportant plusieurs personnes, la famille offre plusieurs positions et fonctions possibles à chacun : c'est ce que l'on résume en parlant de rôles au sein du groupe familial. D'un simple point de vue logique, le fait qu'il y ait plusieurs positions et fonctions à remplir au sein de la cellule n'implique pas qu'il y ait une quelconque constance des distributions de rôles entre les différents individus selon des critères uniformes (âge, sexe, etc.). D'une certaine manière, un modèle familial parfaitement individualisé et contractuel offrirait une répartition non prévisible à partir d'un modèle pré-établi des rôles entre les différents âges, ou selon les sexes.

En l'état actuel, il est impossible d'appréhender empiriquement le rôle de chacun et de le relier à des caractéristiques externes comme le sexe ou l'âge. Cependant, on peut tenter de cerner ce que les anglo-saxons appellent le « rôle en action » (role enactment) à travers des données quantifiées. L'enquête « aspirations » permet de connaître un élément essentiel (et, à n'en pas douter, stratégique) du « rôle en action » au sein du ménage : le partage du temps de travail domestique entre l'homme et la femme. On peut, de plus, comparer ce partage « réel » aux déclarations d'opinions sur ce qu'il devrait être. On saura ainsi comment se partage le temps de travail au sein des couples « égalitaires » déclarés, et au sein des « inégalitaires » déclarés.

En 1985, 61 % des Français de 18 ans et plus estiment que les travaux du ménage incombent équitablement aux deux époux. Seuls 6,2 % d'entre eux les assignent uniquement à la femme (32,8 % pensant qu'ils incombent « plutôt à la femme »). De plus, cette opinion est aussi largement partagée par les hommes que par les femmes (tableau 15).

TABLEAU 15

Les hommes se déclarent majoritairement favorables au partage des tâches...

En %

Les travaux du ménage incombent :	Hommes	Femmes
à la femme...	6,2	6,2
plutôt à la femme...	32,8	31,2
aux deux époux...	59,7	62,1
ne sait pas...	1,3	0,5
Total...	100,0	100,0

Cependant, on dispose pour les mêmes individus du temps qu'ils consacrent chaque semaine à faire les courses, la cuisine et la vaisselle ; en sommant ces durées hebdomadaires, on obtient une estimation, par l'enquêté lui-même, du temps consacré aux travaux ménagers les plus réguliers, que l'on peut trier selon le sexe de l'enquêté (tableau 16).

TABLEAU 16

... mais le temps moyen qu'ils consacrent aux tâches ménagères reste faible

En heures par semaine

Temps moyen consacré aux tâches ménagères ¹	Hommes	Femmes	Total
Pensent que les tâches incombent à la femme...	5 h 54'	18 h 48'	24 h 42'
Pensent que les tâches incombent « plutôt » à la femme...	4 h 06'	17 h 54'	22 h 00'
Pensent que les tâches incombent aux deux époux	6 h 30'	16 h 24'	22 h 54'

1. La première case signifie que les hommes pensant que les tâches incombent à la femme consacrent 5 h 54' au travail ménager.

On peut s'étonner de voir que les hommes pensant que les tâches du ménage incombent strictement à la femme consacrent en fait plus d'heures par semaine à ces tâches que ceux, plus modérés, estimant seulement que le travail ménager appartient plutôt à la femme. Ceci peut partiellement s'expliquer par le fait que les enquêtés célibataires ont été plus nombreux à donner la première réponse que la seconde (tableau 17). Or, en raison des tâches indépendantes de la taille du ménage, on peut raisonnablement supposer que la durée nécessaire aux tâches ménagères est inférieure à la stricte proportionnalité du nombre de membres du ménage : un célibataire y consacre donc vraisemblablement plus de temps qu'un homme marié, ou vivant maritalement (étant entendu que l'on ne tient pas compte ici des soins liés aux enfants).

Couples égalitaires... et inégalitaires

Pour éliminer cet effet de nombre absolu, on peut s'intéresser au pourcentage du travail ménager de l'homme dans le travail ménager du couple. Pour ce faire, on dispose des évaluations de l'enquêté sur le travail de son conjoint (tableau 18).

On peut noter une nette surévaluation des hommes sur la durée de travail de leur épouse (en comparant la colonne de gauche du tableau 18 à la colonne de droite du tableau 16), et une nette sous-évaluation des femmes sur le travail de leur

époux (à moins qu'il ne s'agisse d'une surévaluation des hommes sur leur propre travail). Quoi qu'il en soit, on peut déduire des tableaux 16 et 18 un encadrement de la part du travail ménager effectuée par l'homme selon les opinions sur le partage des tâches.

Estimation « par défaut » : il s'agit de prendre les déclarations des femmes sur leur propre travail et sur celui de leur époux (on somme les cases correspondantes des tableaux 16 et 18).

TABLEAU 19
Estimation « par défaut »

<i>En %</i>	
Couple dans lequel la femme pense que :	Part du travail du couple assumée par l'homme
Le travail incombe à la femme...	6,0
Le travail incombe « plutôt » à la femme...	15,5
Le travail incombe aux deux époux...	19,2
On divise le résultat des déclarations des femmes sur le travail domestique du conjoint par la somme du travail domestique ressortant des déclarations féminines.	

Estimation « par excès » : on prend les déclarations des hommes sur leur propre travail et celui de leur épouse (on somme les cases correspondantes des tableaux 16 et 18).

TABLEAU 17
Plus de célibataires, divorcés, veufs parmi les « inégalitaires »...

		<i>En %</i>					
L'enquêté(e) pense que...	Statut matrimonial	Célibataires	Divorcé(e)s séparé(e)s	Veufs(ves)	Marié(e)s	Concubin(e)s	Total
	Les tâches du ménage incombent à la femme ...		20,6	6,3	22,4	48,3	2,4
Les tâches du ménage incombent « plutôt » à la femme...		14,1	4,5	13,8	63,2	4,4	100,0
Les tâches du ménage incombent aux deux époux...		20,1	5,8	7,7	57,3	9,1	100,0
Il s'agit d'une distribution en ligne (importance relative des statuts matrimoniaux dans chaque opinion) qui montre une sur-représentation des isolés dans les deux réponses extrêmes, et une sur-représentation des mariés dans la réponse moyenne (la distribution des statuts matrimoniaux dans la population totale est donnée au tableau 1). Il y a donc bien plus d'isolés dans la population franchement inégalitaire, ce qui explique qu'ils fournissent plus de travail ménager que les modérément inégalitaires.							

TABLEAU 18
Evaluation par l'enquêté du travail du conjoint

<i>En heures par semaine</i>		
	Evaluation de l'homme sur le travail de son épouse	Evaluation de la femme sur le travail de son époux
L'enquêté(e) pense que les tâches incombent à la femme...	20 h 00'	1 h 12'
L'enquêté(e) pense que les tâches incombent « plutôt » à la femme...	18 h 30'	3 h 06'
L'enquêté(e) pense que les tâches incombent aux deux époux...	18 h 12'	3 h 54'

TABLEAU 20

Estimation « par excès »

En %

Couple dans lequel l'homme pense que :	Part du travail du couple assumée par l'homme
Le travail incombe à la femme...	22,8
Le travail incombe « plutôt » à la femme...	18,1
Le travail incombe aux deux époux...	26,3

On peut aussi mener des estimations « mixtes » en sommant les tableaux 16 et 18 en ligne. Il faut pour cela supposer (ce qui n'est pas nécessairement justifié) que les hommes d'une certaine opinion sur le partage des tâches sont mariés à des femmes partageant la même opinion. On peut toutefois remarquer que l'identité de la distribution des opinions entre les deux sexes permet de ne pas refuser cette hypothèse.

Estimation « mixte » : en sommant le tableau 16 en ligne, on obtient une estimation mixte par l'enquêté(e).

TABLEAU 21

Estimation « mixte-enquêté(e) »

En %

Couple où les deux époux pensent que :	Estimation mixte-enquêté(e) de la part du travail de l'homme
Le travail incombe à la femme...	23,9
Le travail incombe « plutôt » à la femme...	18,6
Le travail incombe aux deux époux...	28,4

En sommant le tableau 18 en ligne, on obtient une estimation mixte par le conjoint.

TABLEAU 22

Estimation « mixte-conjoint »

En %

Couple où l'on pense que :	Part du travail de l'homme
Le travail incombe à la femme...	5,7
Le travail incombe « plutôt » à la femme...	14,4
Le travail incombe aux deux époux...	17,7

Le tableau 23 résume les données ci-dessus en donnant, pour chaque opinion sur le travail ménager, l'estimation la plus basse et la plus haute de la part du travail masculin dans le travail du ménage.

TABLEAU 23

Les hommes favorables au partage intégral des tâches ménagères en font, au mieux, moins d'un tiers

En %

Opinions	Estimation de la part du travail masculin	
	Estimation minimum	Estimation maximum
Le travail incombe à la femme...	5,7	23,9
Le travail incombe « plutôt » à la femme...	14,4	18,6
Le travail incombe aux deux époux...	17,7	28,4

La fourchette proposée paraît trop large pour en tirer une conclusion. On peut donc, afin de la préciser, éliminer les couples (mariés ou concubins) au profil plus marginal, c'est-à-dire les couples d'étudiants ou de retraités. En ne retenant que ceux où l'homme est actif, la part du travail ménager assumée par les hommes est comprise entre 5,3 % et 13,3 % chez les « inégalitaires » et entre 18,7 % et 21,9 % chez les « égalitaires » (tableau 24). Pour ces derniers au moins, on peut affirmer sans trop de risques d'erreur que la part de travail masculin se situe autour de 20 %, soit un cinquième du travail ménager total.

TABLEAU 24

Estimation du travail ménager de l'homme dans les couples où l'homme est actif

En %

	Couples « inégalitaires » ¹	Couples « égalitaires »
	Estimation mixte-croisée...	5,3
Estimation de la femme...	5,8	19,2
Estimation de l'homme...	12,0	18,7
Estimation mixte simple...	13,3	21,9

1. Ces résultats sont des ordres de grandeur, les couples « inégalitaires » n'étant qu'une trentaine, soit soixante individus.

Enfin, en ne considérant que les couples où l'homme est actif et la femme inactive (non retraitée), on peut noter une légère baisse du travail masculin (peu nette cependant, compte tenu des nombreuses incertitudes affectant les différentes estimations). En effet, l'estimation mixte-croisée fournit pour ces couples une part de travail masculin de 4,3 % chez les « inégalitaires » (contre 5,3 % précédemment) et de 16,3 % chez les « égalitaires » (contre 19,7 % précédemment). Cependant, il semble que cette légère baisse recouvre deux mouvements contradictoires : les hommes vivant avec des inactives consacrent sensiblement moins de temps aux courses et à la cuisine, mais plus à la vaisselle (tableau 25).

TABLEAU 25

Déclarations de l'épouse sur le temps consacré aux tâches ménagères par le mari

En heures par semaine

	Courses		Cuisine		Vaisselle	
	Femmes inactives	Toutes	Femmes inactives	Toutes	Femmes inactives	Toutes
Couples « inégalitaires » ¹ ...	1 h 07'	0 h 51'	0 h 03'	0 h 11'	0 h 14'	0 h 11'
Couples « égalitaires »...	1 h 18'	1 h 25'	0 h 52'	1 h 21'	2 h 06'	1 h 47'

1. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, car calculés sur un effectif de 20 femmes inactives « inégalitaires » seulement.

Le décalage très net mis en évidence reflète bien, sur un point particulier, l'incidence des positions familiales sur la vie quotidienne : au-delà d'un discours normatif invariant selon le sexe et en quelque sorte extérieur à l'individu (modèle traditionaliste ou moderniste), l'enjeu pour chacun du partage des tâches ménagères crée une inertie et maintient les rôles traditionnels. Ne faut-il pas voir là un effet classique des enquêtes d'opinion qui poussent les enquêtés à nier la situation réelle dans l'expression des principes de vie, et ce d'autant plus fortement que l'on touche au point crucial de leur vie quotidienne ? Les changements d'apparence de la famille, intéressant au premier chef l'anthropologue ou même le démographe, affecteraient marginalement la fonction sociale du groupe familial, laquelle cristallise les rôles au sein du ménage et de plus en plus imprime sa marque sur l'ensemble de la vie privée.

La famille, organe social déterminant

De ces éléments épars en apparence, se dégage une évolution lente mais puissante du statut de la famille au sein de la société française. Sous les pressions individuelles, les structures institutionnelles qui en régissaient le fonctionnement ont éclaté. Mais cette exigence accrue de la part des individus ne suppose ni rejet, ni « contractualisa-

tion » des rapports domestiques. La famille reste donc bien un organe social déterminant et, en tant que tel, toujours soumis à des contrôles et à des règles publiques. En revanche, sa sentimentalisation et sa main-mise sur la vie privée ont fait évoluer sa fonction organique et donc ses effets sur les rôles individuels. Ne retrouve-t-on pas ici l'aboutissement (provisoire) de l'évolution décrite par Durkheim [11] : « La famille, en effet, est pendant longtemps un véritable segment social. A l'origine elle se confond avec le clan ; si, plus tard, elle s'en distingue, c'est comme la partie du tout ; elle est le produit d'une segmentation secondaire du clan, identique à celle qui a donné naissance au clan lui-même, et, quand ce dernier a disparu, elle se maintient encore en cette même qualité. Or, tout ce qui est segment tend de plus en plus à être résorbé dans la masse sociale. C'est pourquoi la famille est obligée de se transformer. Au lieu de rester autonome au sein de la grande, elle est attirée toujours davantage dans le système des organes sociaux. Elle devient elle-même un de ces organes, chargé de fonctions spéciales et, par suite, tout ce qui se passe en elle est susceptible d'avoir des répercussions générales. C'est ce qui fait que les organes régulateurs de la société sont nécessités à intervenir pour exercer sur la manière dont la famille fonctionne une action modératrice ou même, dans certains cas, positivement excitatrice » ?

Références bibliographiques

- [1] P. Ariès. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Seuil, Paris, 1973.
- [2] P.A. Audirac. Qui vit avec qui ? *Economie et statistique*, juin 1982.
- [3] P.A. Audirac. La cohabitation : un million de couples non mariés, *Economie et statistique*, février 1986.
- [4] A. Boigeol, J. Commaille et B. Munoz-Perez. Le divorce, *Données sociales*, INSEE, 1984.
- [5] F. Boscher et G. Hatchuel. L'enquête CNAF-CREDOC 1978, Rapport CREDOC ronéoté, 1978.
- [6] G. Canceill, A. Chastand et O. Choquet. Données statistiques sur les familles, *Collections de l'INSEE*, Série M, janvier 1981.

- [7] J. Commaille. Famille sans justice, *Collections de l'INSEE*, 1980.
- [8] D. Cooper. *La mort de la famille*, Seuil, 1972.
- [9] G. Desplanques. La chance d'être aîné, *Economie et statistique*, octobre 1981.
- [10] G. Duby. Lignage, noblesse et chevalerie, *Annales E.S.C.*, Paris, juillet-octobre 1972.
- [11] E. Durkheim. *De la division du travail social*, PUF, Paris, 8^e édition, 1967.
- [12] J. Fagnani. La durée des trajets quotidiens : un enjeu pour les mères actives, *Economie et statistique*, février 1986.
- [13] J.L. Flandrin. *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Hachette, Paris, 1976.
- [14] M. Gaspard. Les ménages français en l'an 2000, *Futuribles*, Paris, décembre 1985.
- [15] A. Girard. Le choix du conjoint, *Travaux et documents*, INED, 1964.
- [16] Y. Houzel-van Effenterre. La famille se transforme, les opinions se nuancent, *Consommation*, n° 1, 1985.
- [17] J. Kellerhals. Transformations familiales et politique de la famille : quelques paradoxes, *Travail et société*, volume 10, n° 3, Genève, septembre 1985.
- [18] J. Kellerhals, E. Lazeza, P.Y. Troutot. *Microsociologie de la famille*, Que sais-je ? PUF, Paris, 1984.
- [19] M. Laroque. Systèmes familiaux et politique de la famille en France, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, avril-juin 1981.
- [20] P. Laslett. *Household and Family in Past Time*, Cambridge University Press, New York, 1972.
- [21] H. Le Bras et L. Roussel. Retard ou refus du mariage : évolution récente de la première nuptialité, *Population*, Paris, novembre 1982.
- [22] G. Menahem. Mutations et travail des femmes, *Revue française d'action sociale*, Paris, octobre 1981.
- [23] L. Roussel. Les divorces et les séparations de corps en France (1936-67), *Population*, n° 25, 1970.
- [24] L. Roussel. Mariage et divorce : contribution à l'analyse systématique des modèles familiaux, *Population*, novembre-décembre 1980.
- [25] L. Roussel. Changements démographiques et nouveaux modèles familiaux, *Travaux et documents*, Cahier n° 92, in INED, Actes du colloque national sur la démographie française, Paris, 23, 24, 25 juin 1980, PUF, 1981.
- [26] L. Roussel. Le remariage des divorcés, *Population*, juillet 1981.
- [27] L. Roussel. Familles d'aujourd'hui et familles de demain, *Futuribles*, Paris, juin 1983.
- [28] F. de Singly. Mariage et dot scolaire, *Economie et statistique*, mars 1982.
- [29] F. de Singly. Le second mari, *Population*, janvier 1983.
- [30] F. de Singly. Analyse des annonces matrimoniales, *Revue française de sociologie*, Paris, décembre 1984.
- [31] E. Shorter. Amour, sensibilité et classes sociales depuis 1750, *Annales E.S.C.*, juillet-août 1974.
- [32] E. Shorter. *Naissance de la famille moderne*, Seuil, 1977.
- [33] N. Tabard et alii. *Les conditions de vie des familles*, CREDOC-UNCAF, Paris, 1967.
- [34] M. Villac. Les structures familiales se transforment profondément, *Economie et statistique*, février 1983.
- [35] M. Villac. *Nouvelles CSP et types de ménages dans l'enquête « emploi » 1982, 83*, Journées d'étude sur le niveau de vie et le coût de la vie, INSEE-CREDOC, Jouy-en-Josas, juin 1984.